

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1968 B 00307  
Numéro SIREN : 968 503 078  
Nom ou dénomination : CABINET ESCOFFIER

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2019 sous le numéro de dépôt B2019/006241

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n°de dépôt : **B2019/006241**  
n°de gestion : **1968B00307**  
n°SIREN : **968 503 078 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 22/02/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

CABINET ESCOFFIER - Société par actions simplifiée  
40 rue Laure Diebold 69009 Lyon -FRANCE-

**date de clôture : 31/08/2018**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

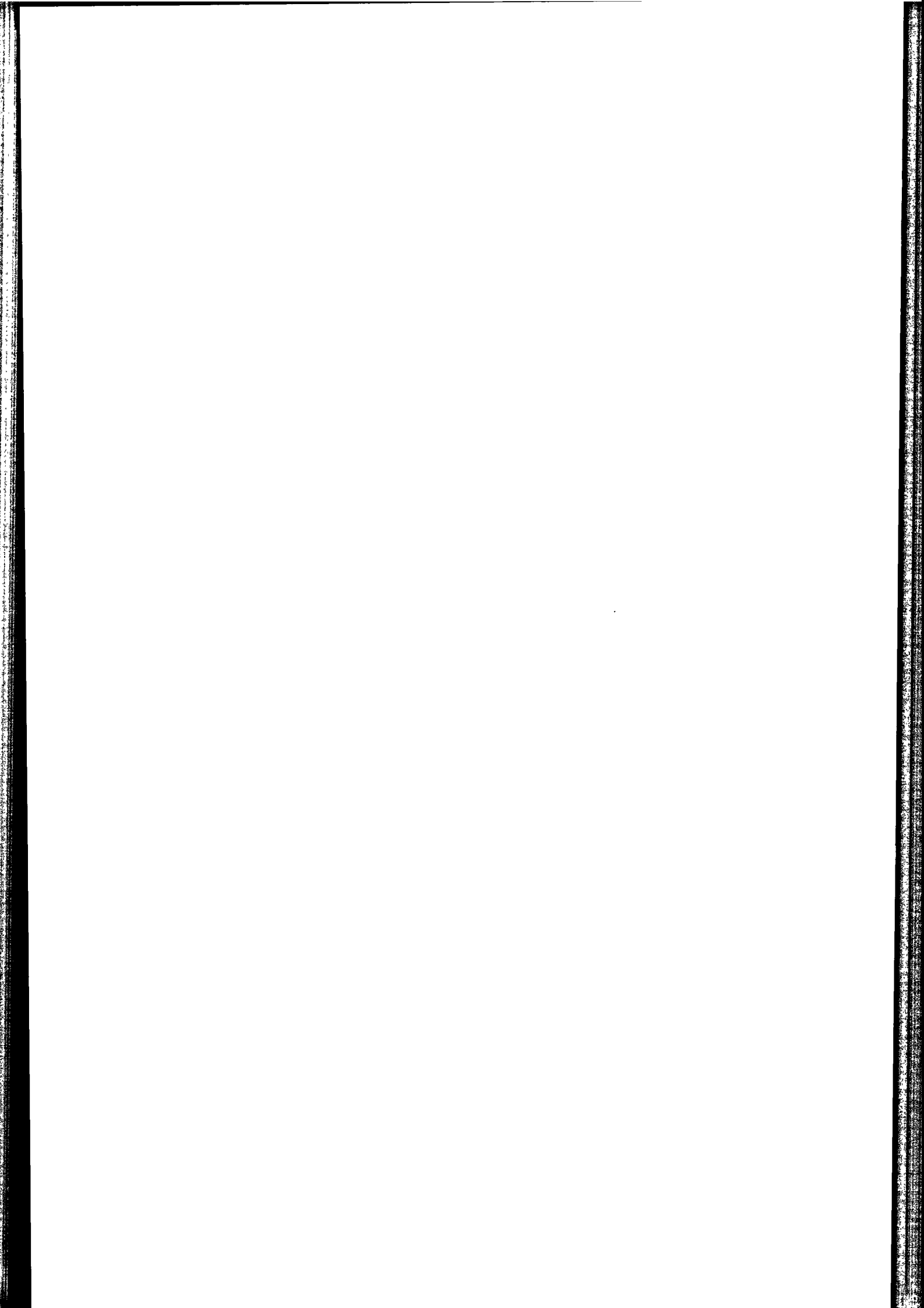
Concernant les événements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



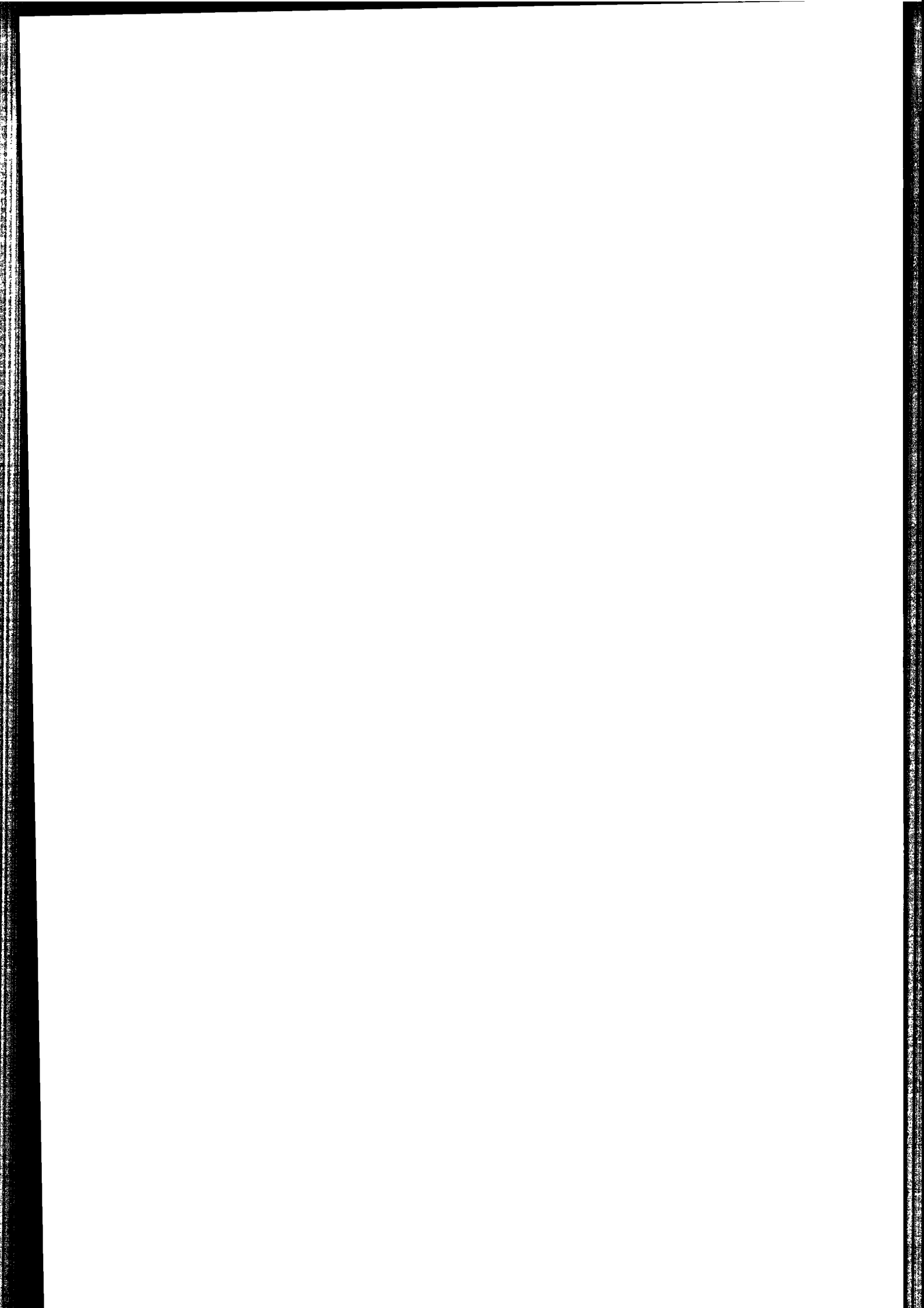
5215124

5215124

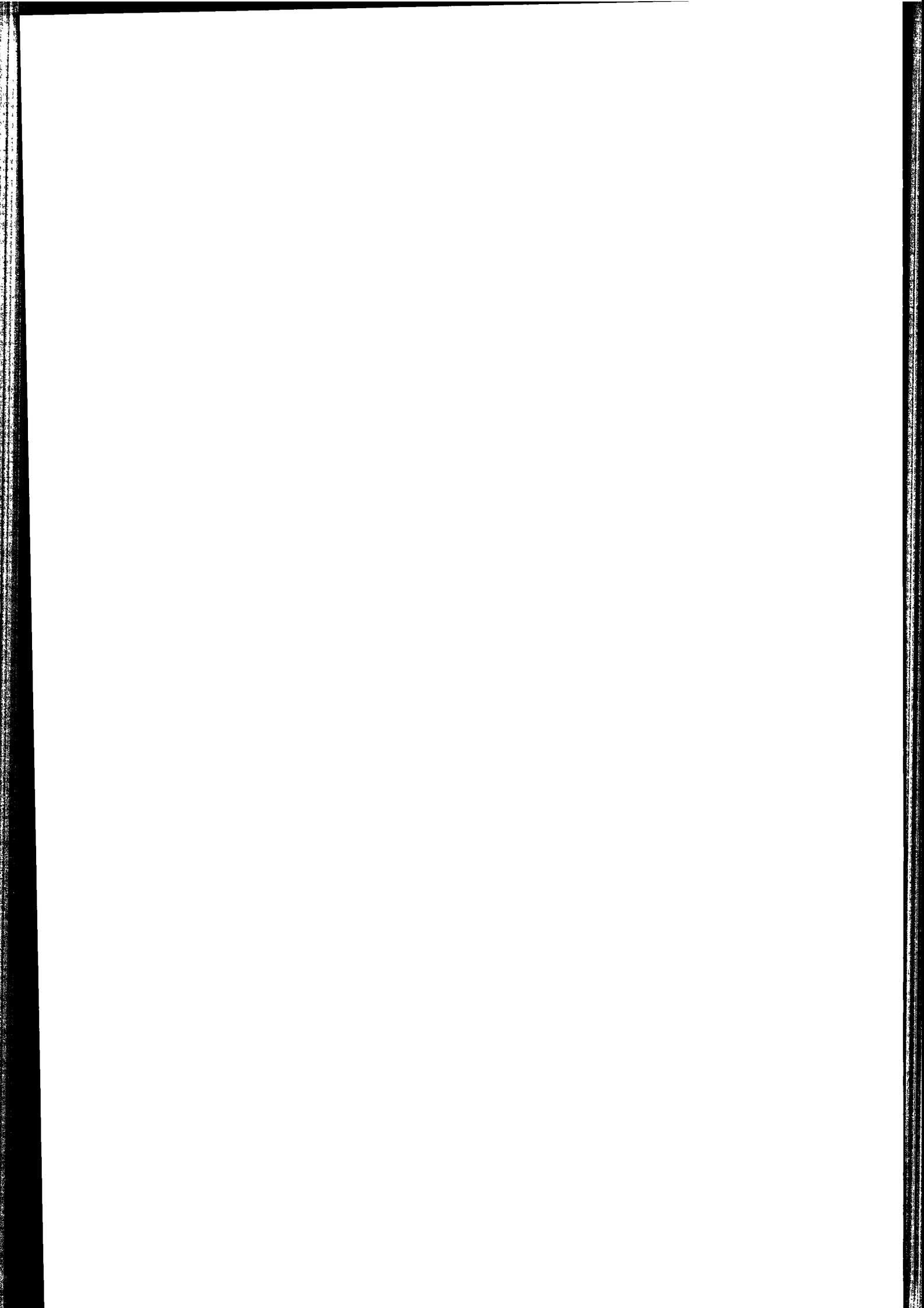
	Brut	Amortisseme Dépréciations	Net 31/08/2018	Net 31/08/2017
Capital souscrit non appelé				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	472 699	271 149	201 550	89 236
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	18 069		18 069	18 069
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>490 768</b>	<b>271 149</b>	<b>219 619</b>	<b>107 305</b>
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	117 736	1 645	116 091	63 790
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	801 497	30 212	771 285	999 865
Autres créances	132 234		132 234	83 230
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	190 996		190 996	227 053
Charges constatées d'avance	22 041		22 041	26 809
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 264 503</b>	<b>31 856</b>	<b>1 232 647</b>	<b>1 400 747</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 755 271</b>	<b>303 005</b>	<b>1 452 266</b>	<b>1 508 052</b>



	31/08/2018	31/08/2017
<b>Capital</b>		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	110 000	110 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	11 000	11 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	480 765	426 408
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>
Subventions d'investissement	137 578	191 856
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>839 343</b>	<b>839 265</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 689	22 108
Emprunts et dettes financières diverses	36 489	169 221
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	301 085	145 451
Dettes fiscales et sociales	216 351	287 779
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 583	7 728
Produits constatés d'avance	44 725	36 500
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>612 923</b>	<b>668 787</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 452 266</b>	<b>1 508 052</b>

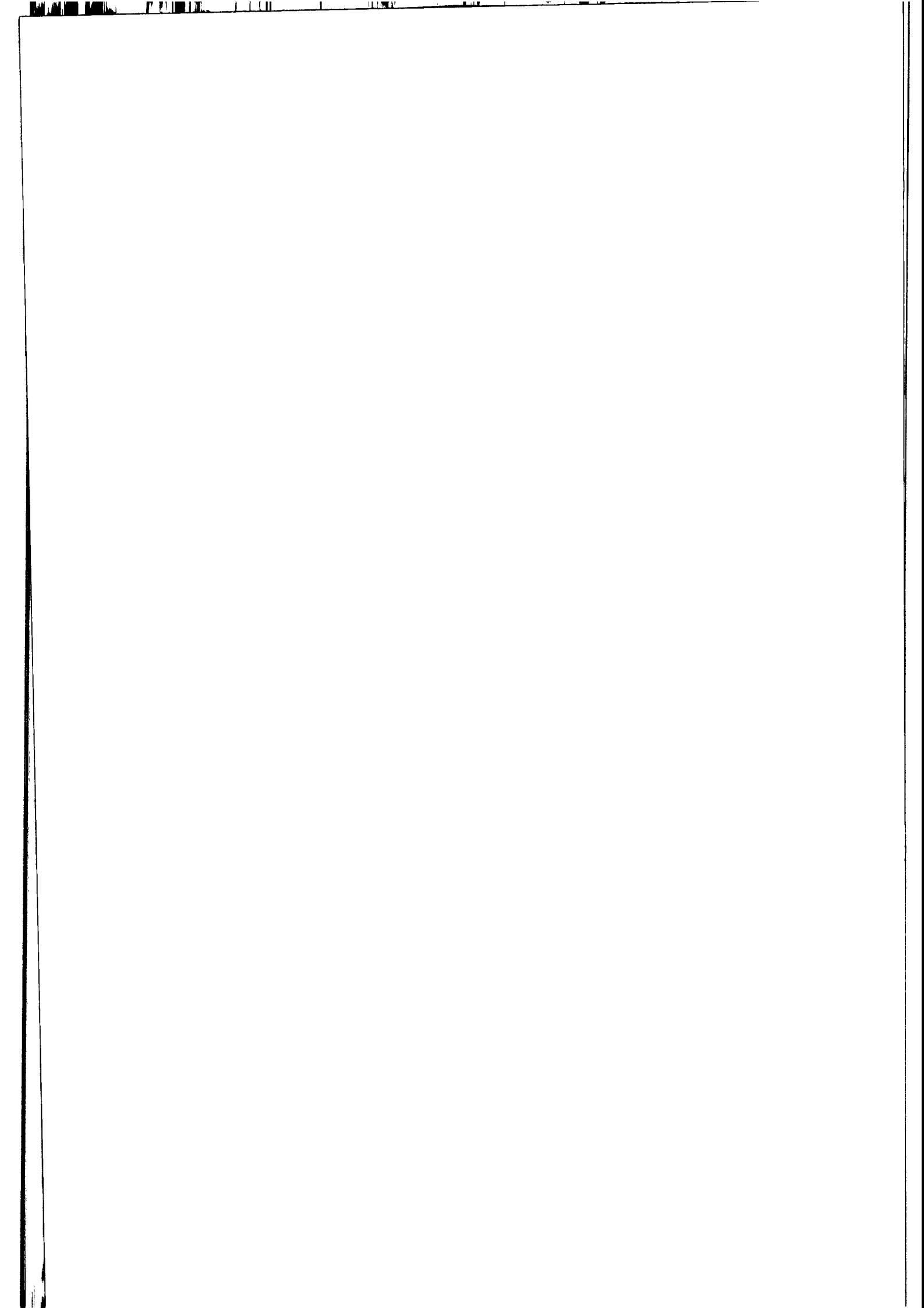


	31/08/2018	31/08/2017
<b>Activité (N N-1)</b>	<b>1 733 647</b>	<b>1 579 430</b>
<b>Marge globale (N N-1)</b>	<b>1 733 647</b>	<b>1 579 430</b>
<b>Résultat net (N N-1)</b>	<b>137 578</b>	<b>191 856</b>
Production stockée	53 946	-26 406
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 500	1 372
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	25 283	26 841
Autres produits	1 007	2 908
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>	<b>1 761 438</b>	<b>1 610 552</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	1 096 119	867 942
Impôts, taxes et versements assimilés	26 403	24 164
Salaires et traitements	289 412	287 106
Charges sociales	109 207	102 798
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	25 666	24 349
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	5 723	11 609
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	24 615	17 579
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>	<b>1 577 146</b>	<b>1 335 548</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>184 292</b>	<b>275 004</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total produits financiers (V)</b>		
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 108	2 378
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total charges financières (VI)</b>	<b>2 108</b>	<b>2 378</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-2 108</b>	<b>-2 378</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>182 184</b>	<b>272 626</b>





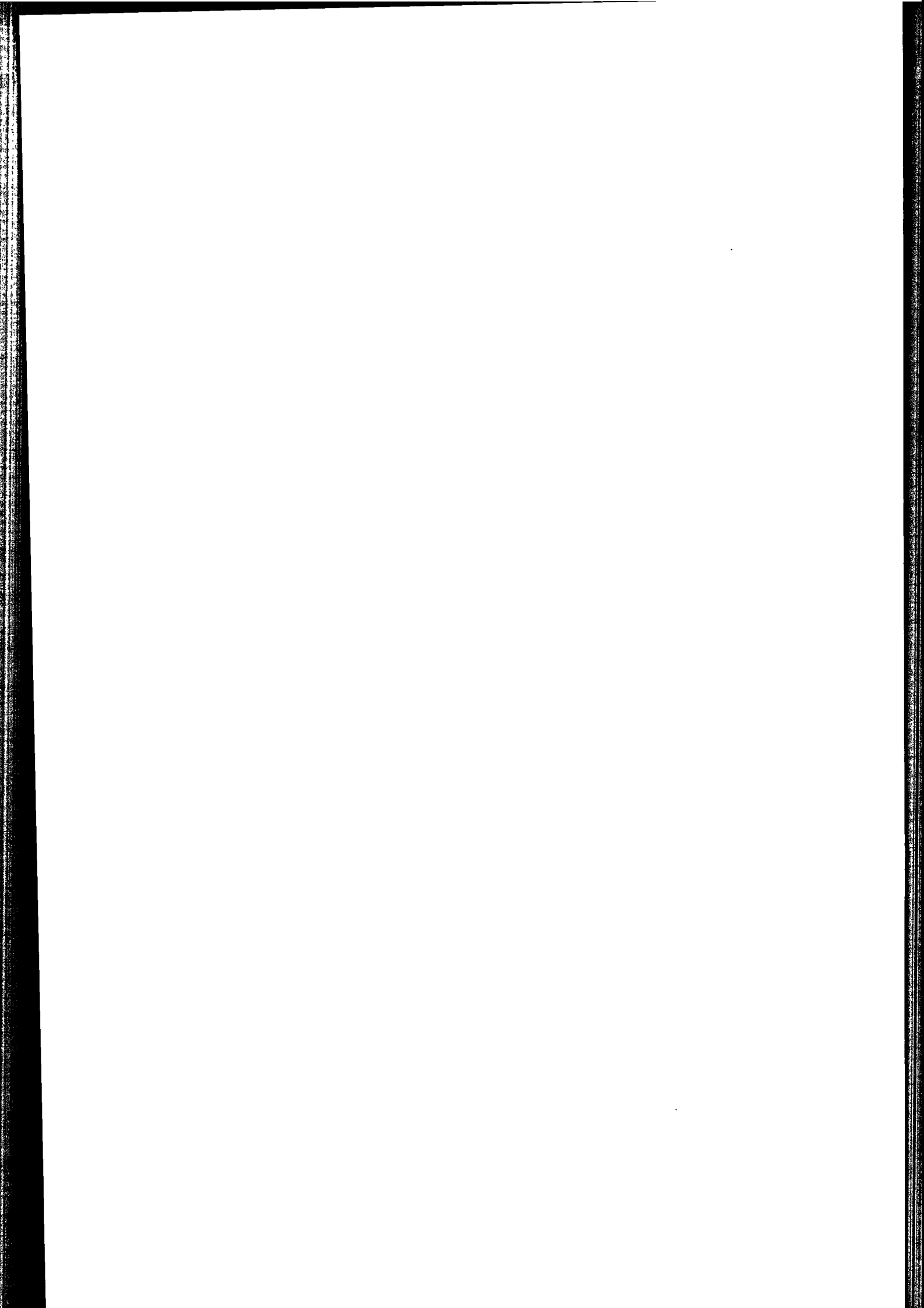
	31/08/2018	31/08/2017
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	24 334	
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>24 334</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	45	
Sur opérations en capital	18 751	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>18 795</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>5 539</b>	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	50 144	80 770
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>1 785 772</b>	<b>1 610 552</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>1 648 193</b>	<b>1 418 696</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>137 578</b>	<b>191 856</b>





## Synthèse de l'annexe

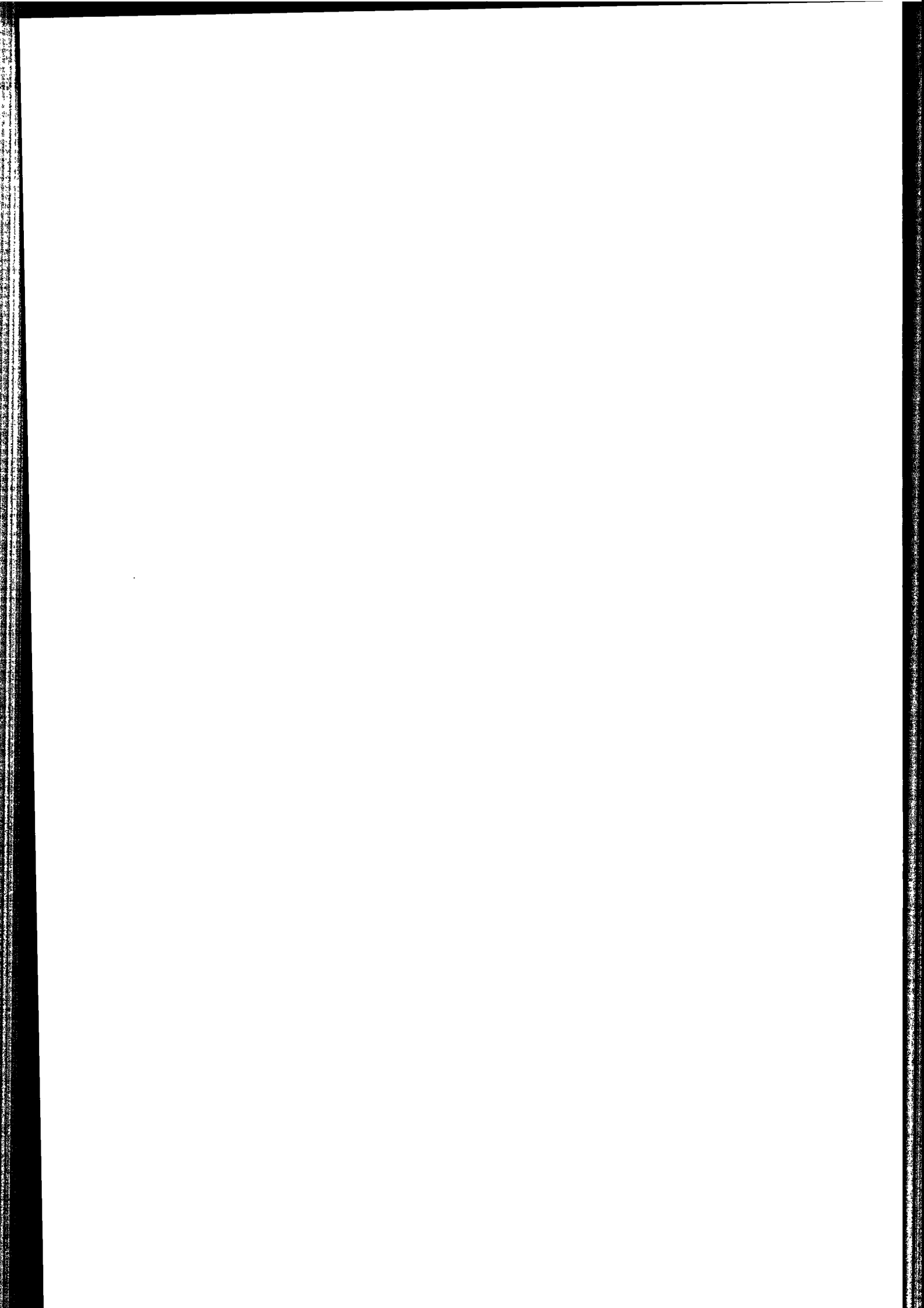
	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Synthèse)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances	x		
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Synthèse)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Synthèse)		
- Produits constatés d'avance	(Synthèse)		





## Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	x
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	x
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	x
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés		x	
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	x
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite		x	
- CICE			x
- Aspects environnementaux	x	x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	





## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CABINET ESCOFFIER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018, dont le total est de 1 452 266 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 137 578 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

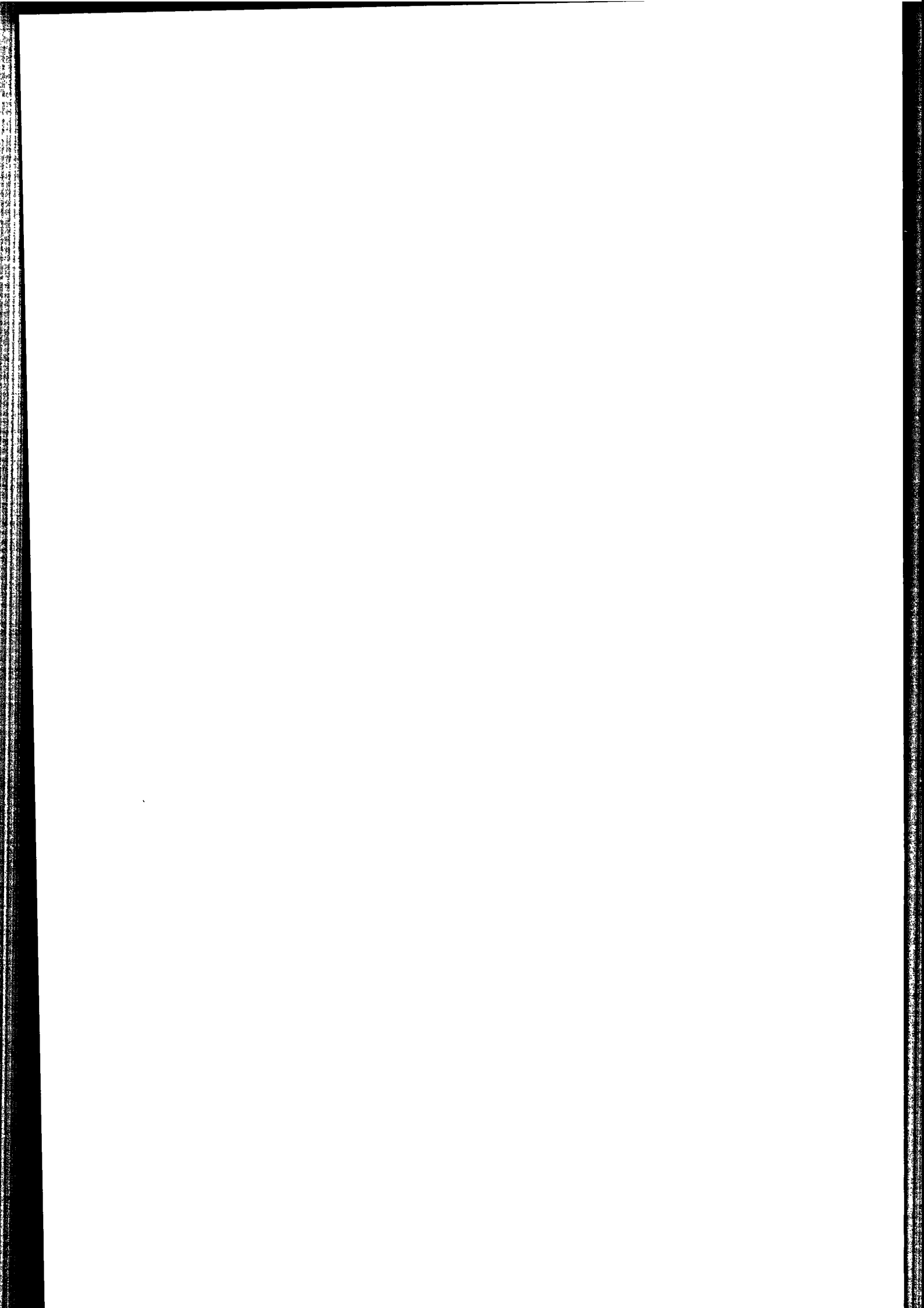
#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.





## **Règles et méthodes comptables**

### **Stocks**

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Frais d'émission des emprunts**

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### **Produits et charges exceptionnels**

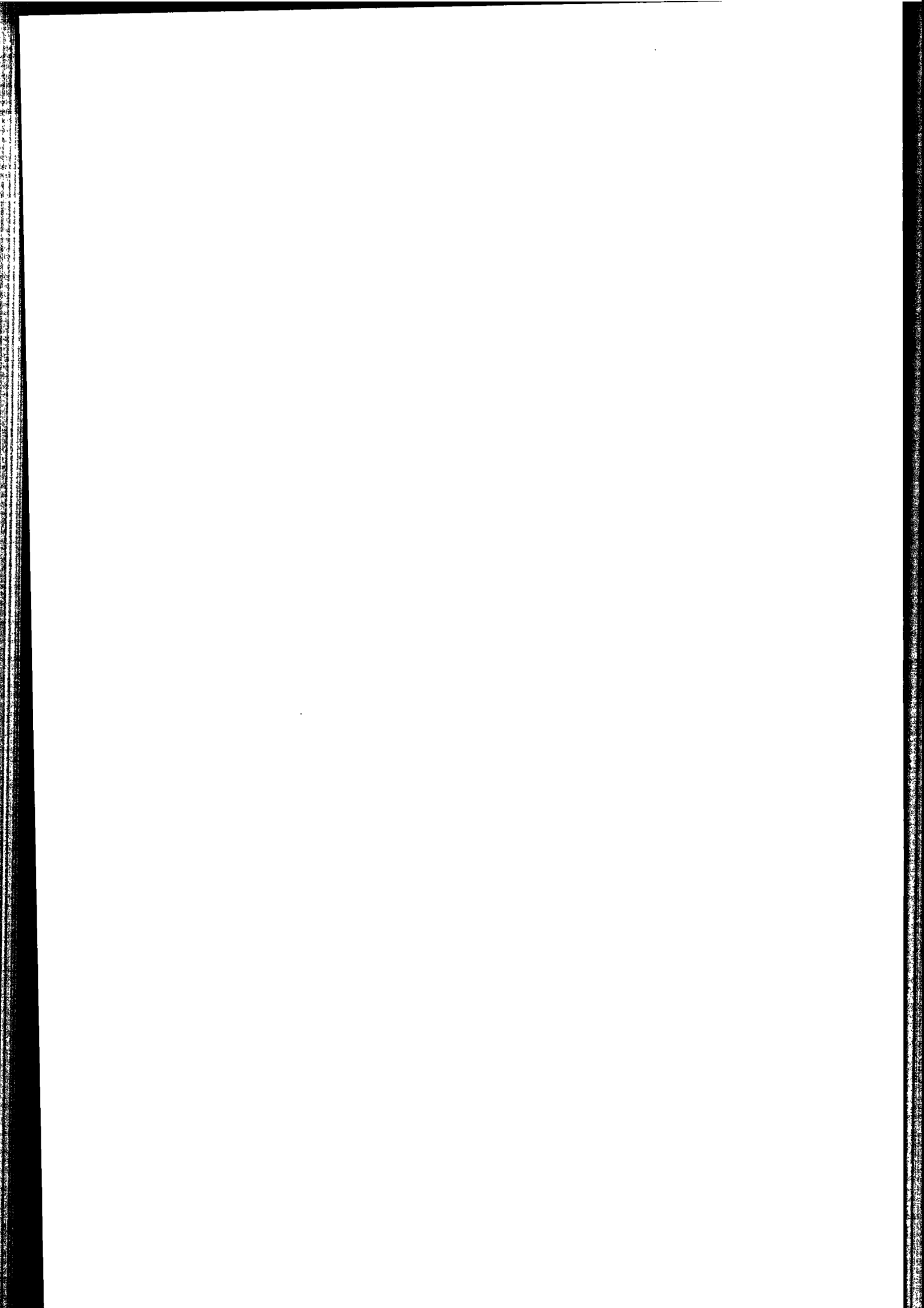
Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### **Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 10 839 Euro a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.



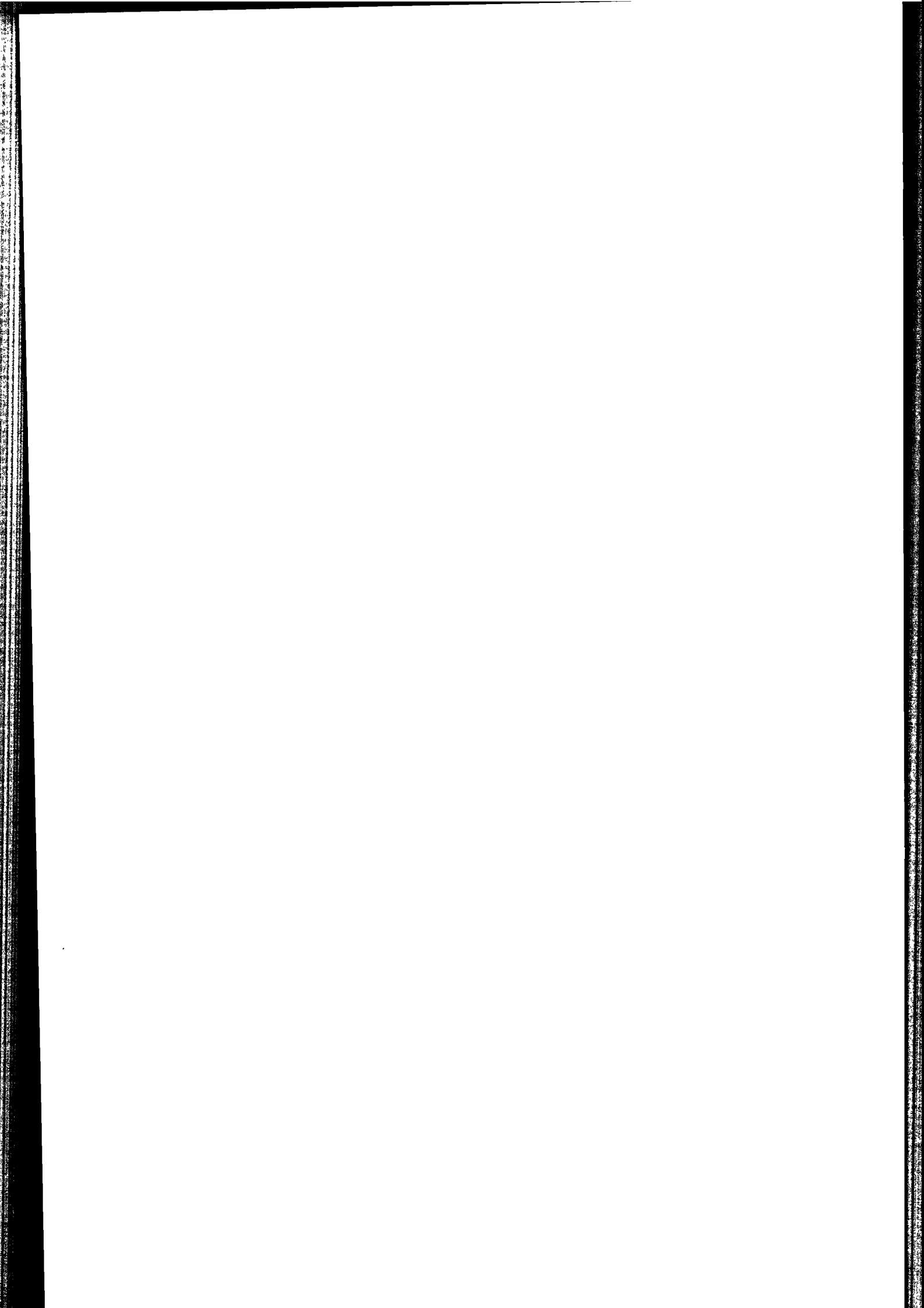


## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	384 591	156 731	68 623	472 699
Immobilisations financières	18 069			18 069
<b>Total</b>	<b>402 660</b>	<b>156 731</b>	<b>68 623</b>	<b>490 768</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	295 355	25 666	49 872	271 149
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>295 355</b>	<b>25 666</b>	<b>49 872</b>	<b>271 149</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>219 619</b>





## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

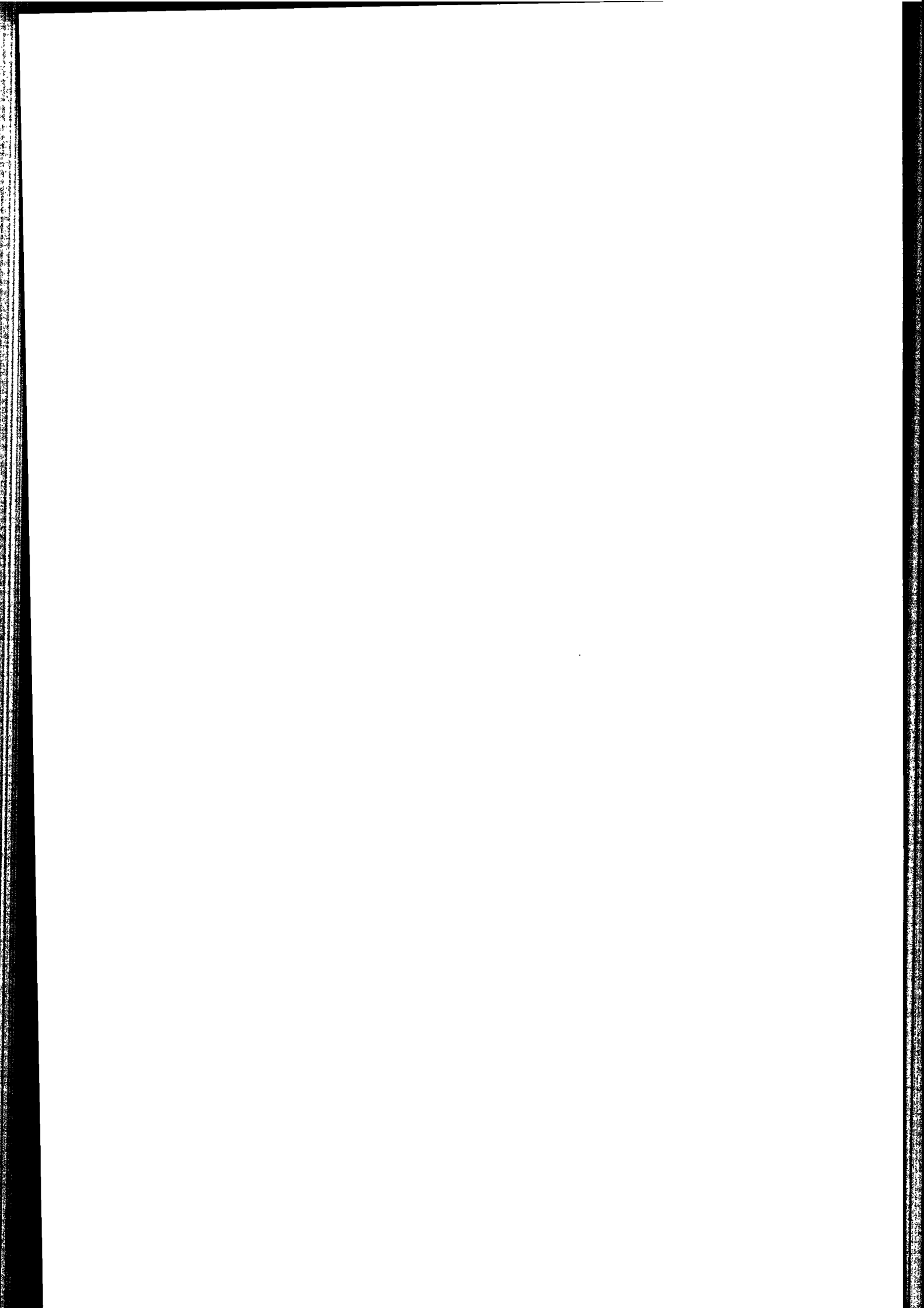
Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 973 840 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	18 069		18 069
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	801 497	801 497	
Autres	132 234	132 234	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	22 041	22 041	
<b>Total</b>	<b>973 840</b>	<b>955 771</b>	<b>18 069</b>

Prêts accordés en cours d'exercice  
Prêts récupérés en cours d'exercice

### Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	249 653
Disponibilités	54 785
<b>Total</b>	<b>304 438</b>





## Notes sur le bilan

### Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks		1 645		1 645
Créances et Valeurs mobilières	51 417	4 078	25 283	30 212
<b>Total</b>	<b>51 417</b>	<b>5 723</b>	<b>25 283</b>	<b>31 856</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation		5 723	25 283	
Financières				
Exceptionnelles				

### Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 30 212 Euro.

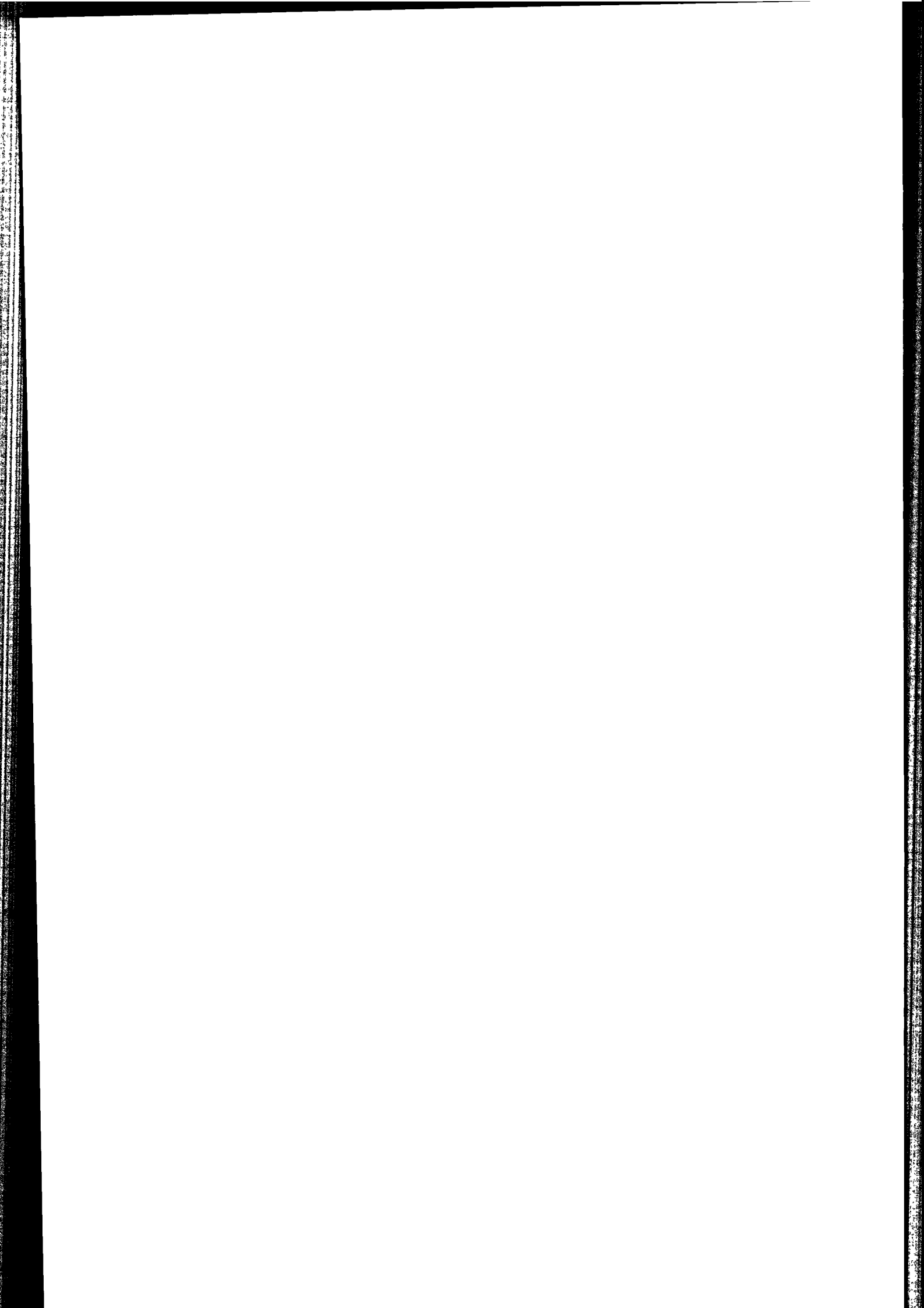
Une provision pour dépréciation a été constatée chaque fois que le recouvrement des créances était compromis.

## Capitaux propres

### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 110 000,00 Euro décomposé en 2 750 titres d'une valeur nominale de 40,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	2 750	40,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 750	40,00





## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

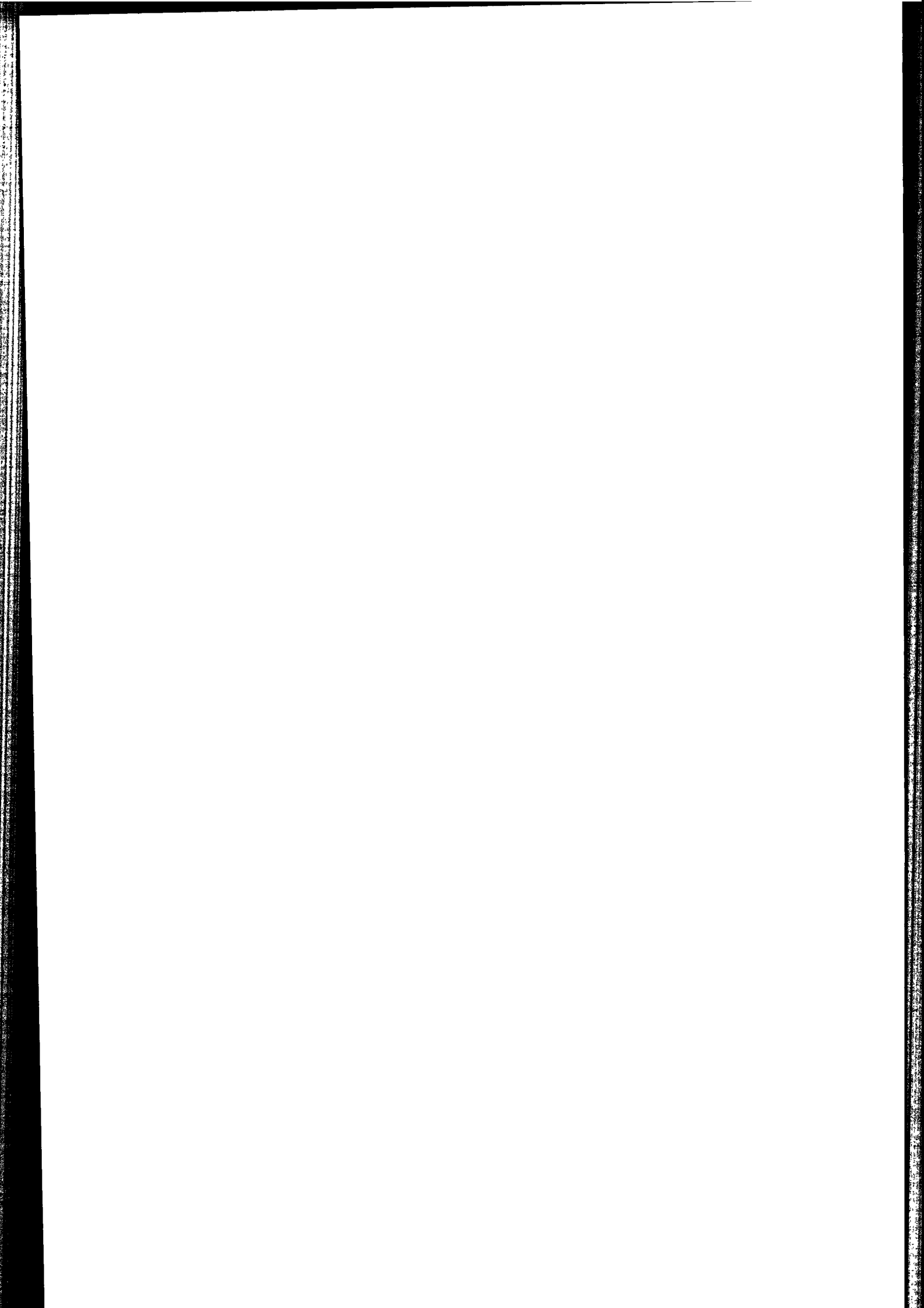
Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 612 923 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	10 689	10 689		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	301 085	301 085		
Dettes fiscales et sociales	216 351	216 351		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	40 071	40 071		
Produits constatés d'avance	44 725	44 725		
<b>Total</b>	<b>612 923</b>	<b>612 923</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	11 418			
(**) Dont envers les associés	458			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 272 Euro.

#### Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	187
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	213 504
Dettes fiscales et sociales	48 306
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 800
<b>Total</b>	<b>263 797</b>





## Notes sur le bilan

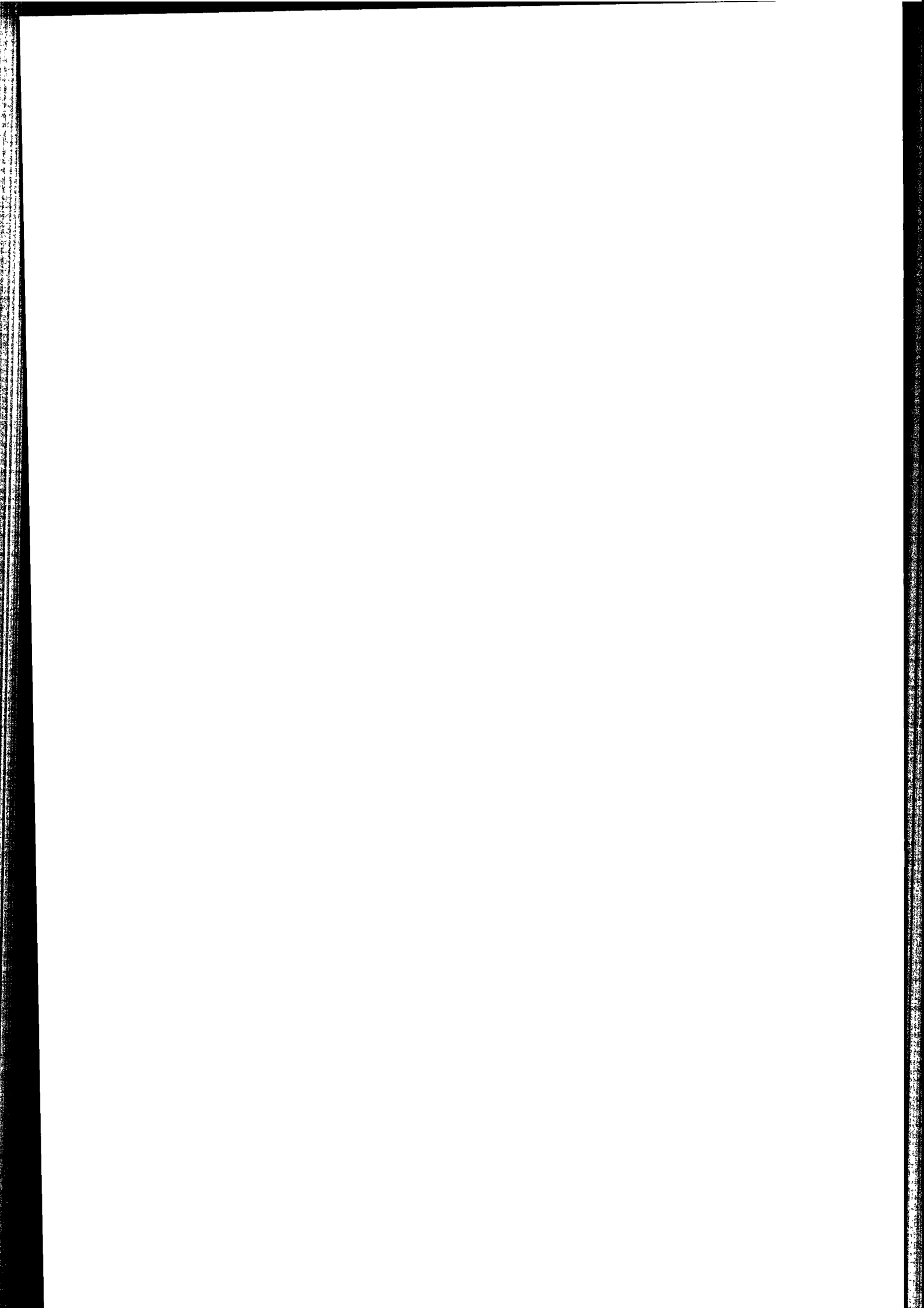
### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	<b>Montant</b>
Charges d'exploitation	
Charges financières	22 041
Charges exceptionnelles	
<b>Total</b>	<b>22 041</b>

#### Produits constatés d'avance

	<b>Montant</b>
Produits d'exploitation	
Produits financiers	44 725
Produits exceptionnels	
<b>Total</b>	<b>44 725</b>

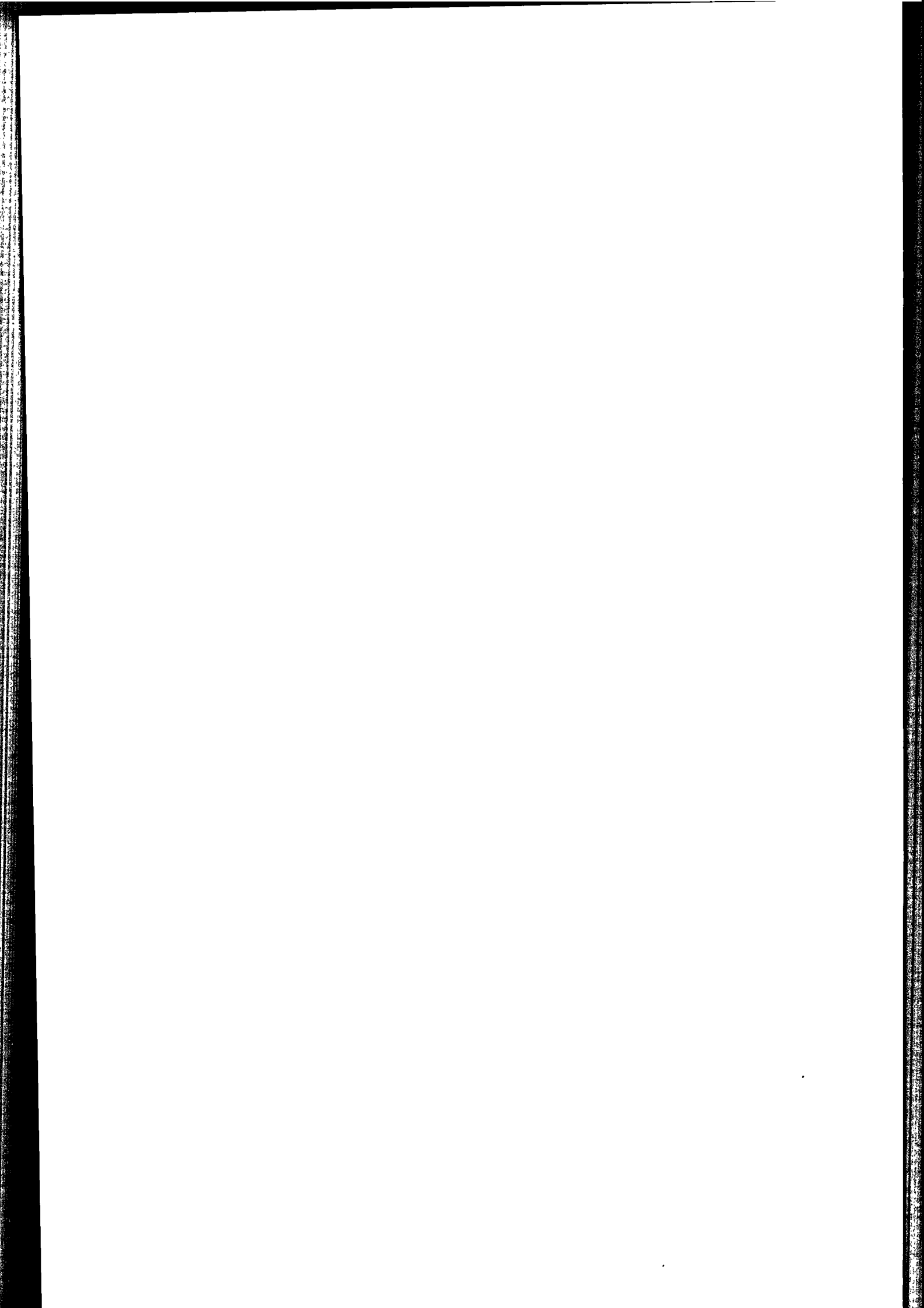




## **Autres informations**

### **Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de recrutement, .



## CABINET ESCOFFIER

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 110 000 €

40, rue Laure Diebold  
LYON 9<sup>ème</sup>

968 503 078 RCS LYON  
SIRET 968 503 078 00030

**TEXTE DE LA RESOLUTION CONCERNANT L'AFFECTATION DES RESULTATS  
SOU MIS ET APPROUVE PAR LES ASSOCIES LE 18 FEVRIER 2019**

(Exercice clos le 31 août 2018)

### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux propositions du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de 137 578,39 € de la manière suivante :

- |                                       |       |             |
|---------------------------------------|-------|-------------|
| - aux actions à titre de dividendes : | ..... | 49 500,00 € |
| soit un dividende de 18 € par action, |       |             |
| <br>                                  |       |             |
| - le solde, soit :                    | ..... | 88 078,39 € |
| au poste « Autres réserves ».         |       |             |

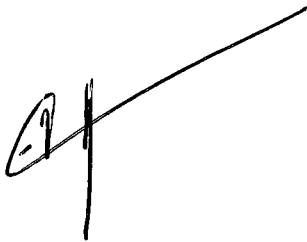
L'assemblée générale décide de fixer la date de mise en paiement au 1<sup>er</sup> mars 2019.

Ce dividende sera soumis en intégralité, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique d'un montant de 30 %, se décomposant entre un taux forfaitaire unique de 12,80 % au titre de l'impôt sur le revenu, et de 17,20 % au titre des prélèvements sociaux (sans quote-part de CSG déductible).

Il pourra être soumis sur option, déposée lors du dépôt de la déclaration de revenus, à une imposition des dividendes perçus calculée selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, en bénéficiant de l'abattement de 40 % mentionné au 2<sup>o</sup> de l'article 158-3 du Code général des impôts, avec une quote-part de CSG déductible. Cette option devra être globale pour l'ensemble des revenus de capitaux mobiliers et plus-values de l'année.

Il est rappelé, pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il a été distribué, par action, les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus	
31.08.2017	50 €		
31.08.2016	50 €		
31.08.2015	55 €		

A handwritten signature or mark consisting of a vertical line with a horizontal stroke at the top and a diagonal stroke extending upwards and to the right.

# **CABINET ESCOFFIER**

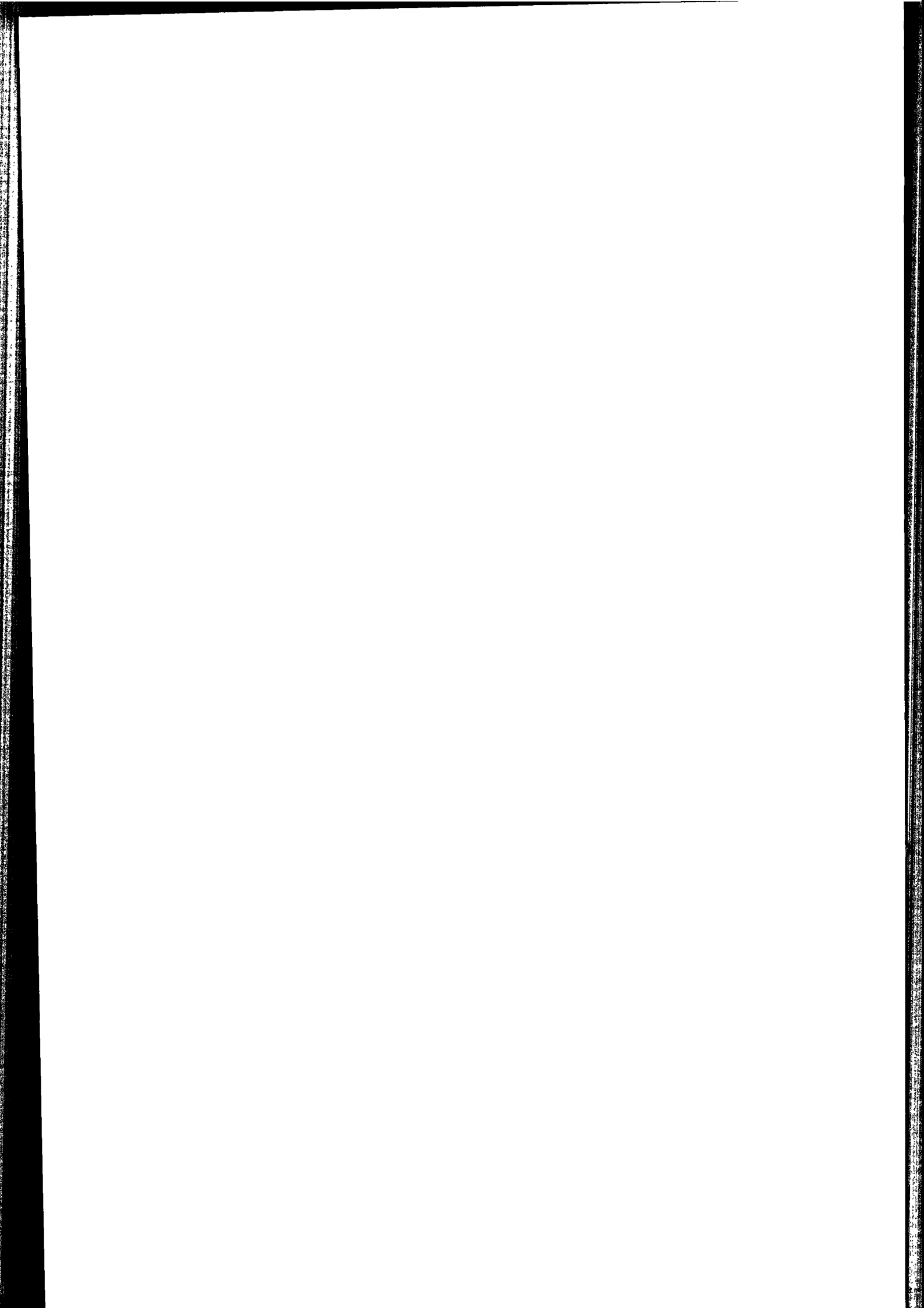
Société par Actions Simplifiée au capital de 110 000 €

40 rue Laure Diebold

69009 LYON

## **RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2018





joël  
**MANCUSO**

Aux Associés,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 26 février 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CABINET ESCOFFIER relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

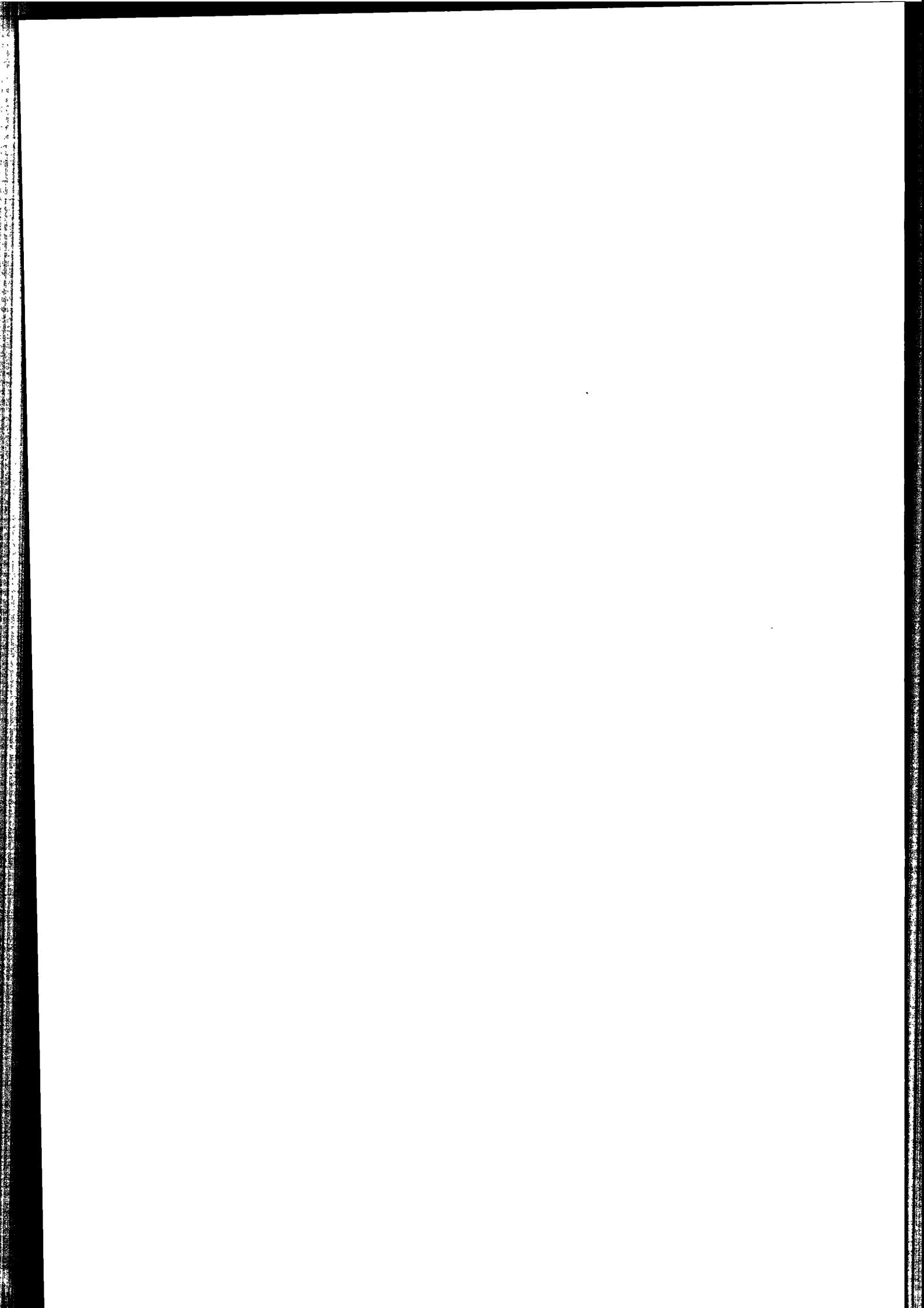
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### ■ *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



**SOCIETE CABINET ESCOFFIER**  
**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**Exercice clos le 31 août 2018**

---

■ **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

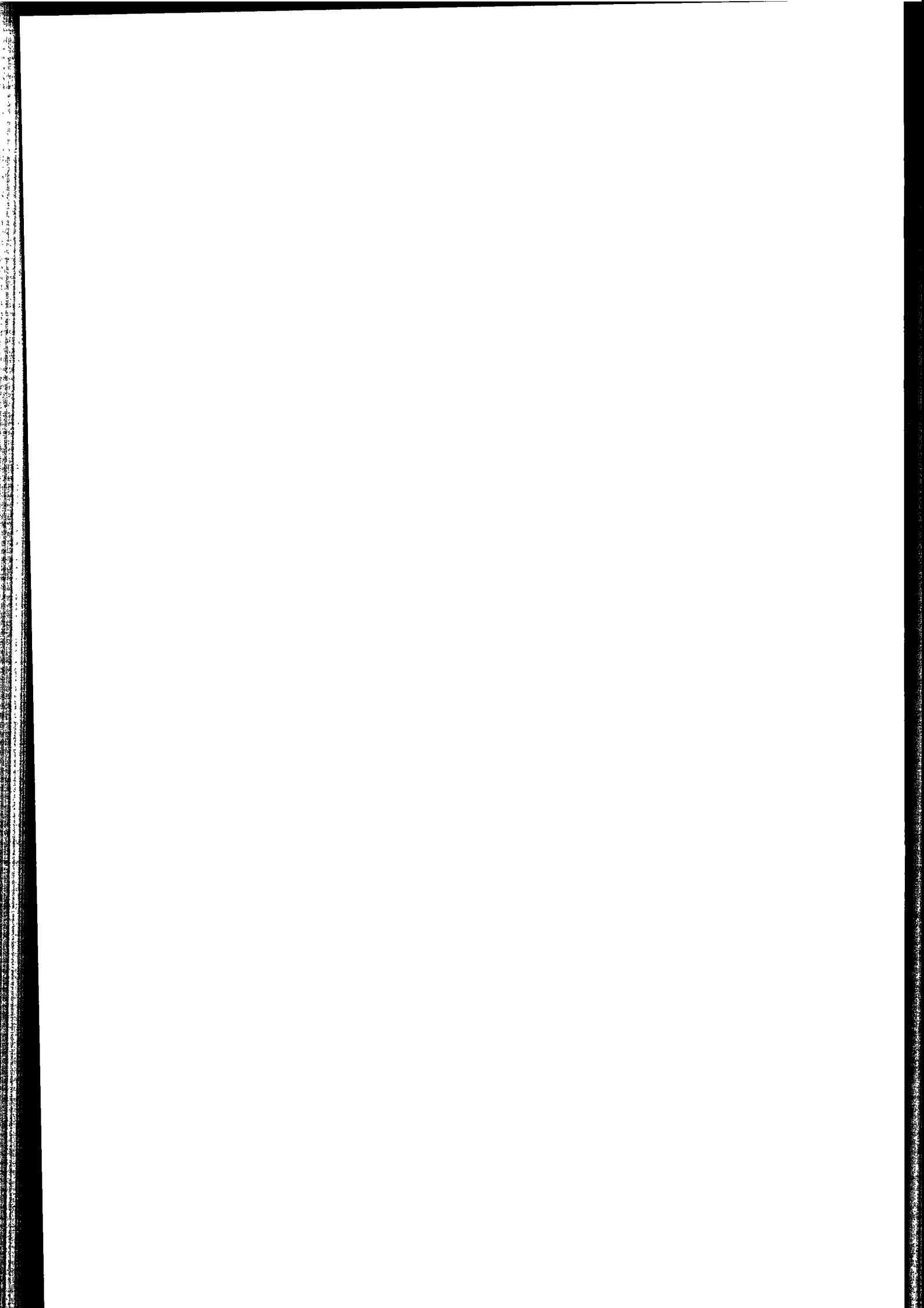
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés, sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiements prévues à l'article D 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées de manière complète dans le rapport de gestion.



**SOCIETE CABINET ESCOFFIER**  
**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**Exercice clos le 31 août 2018**

---

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

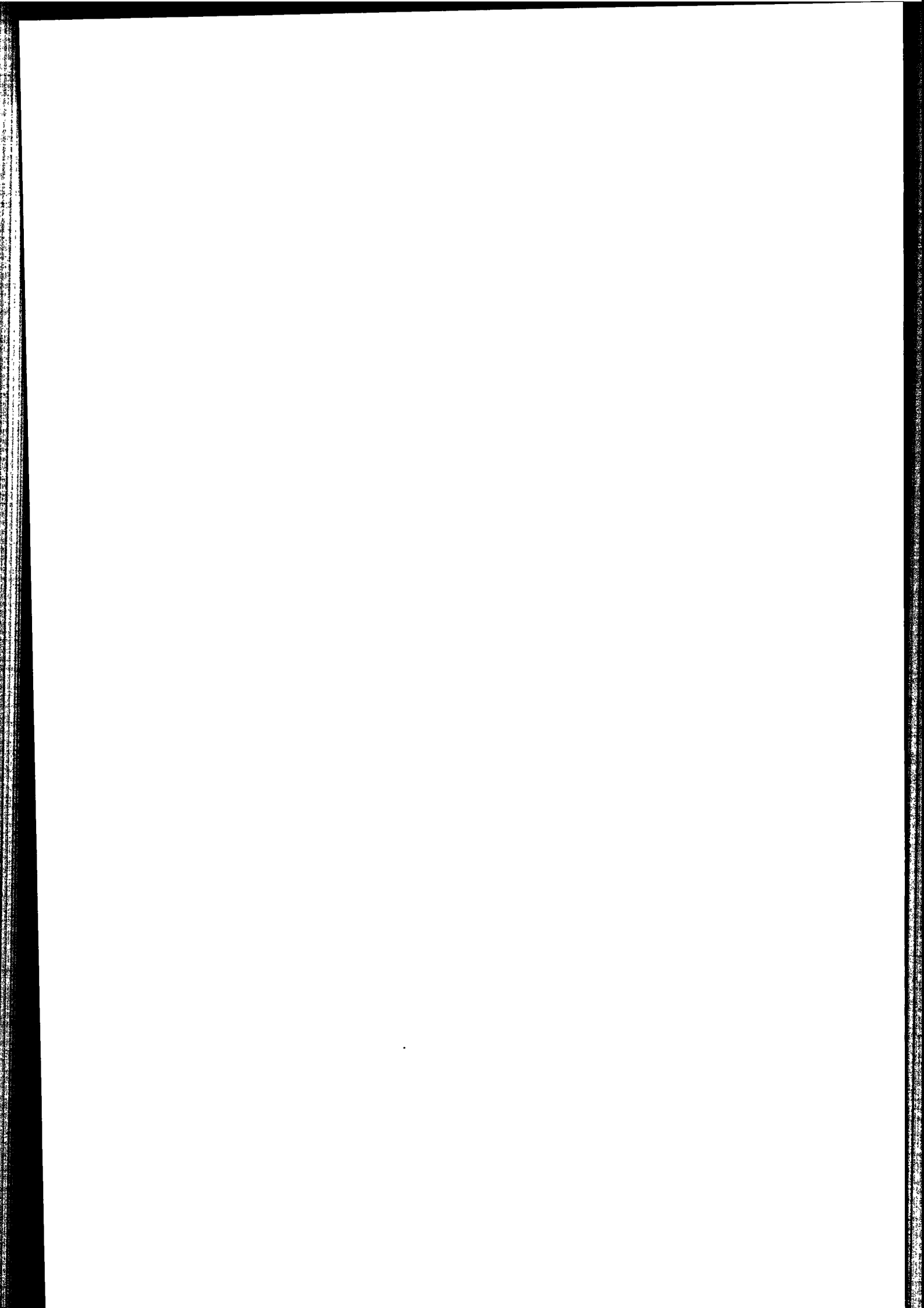
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

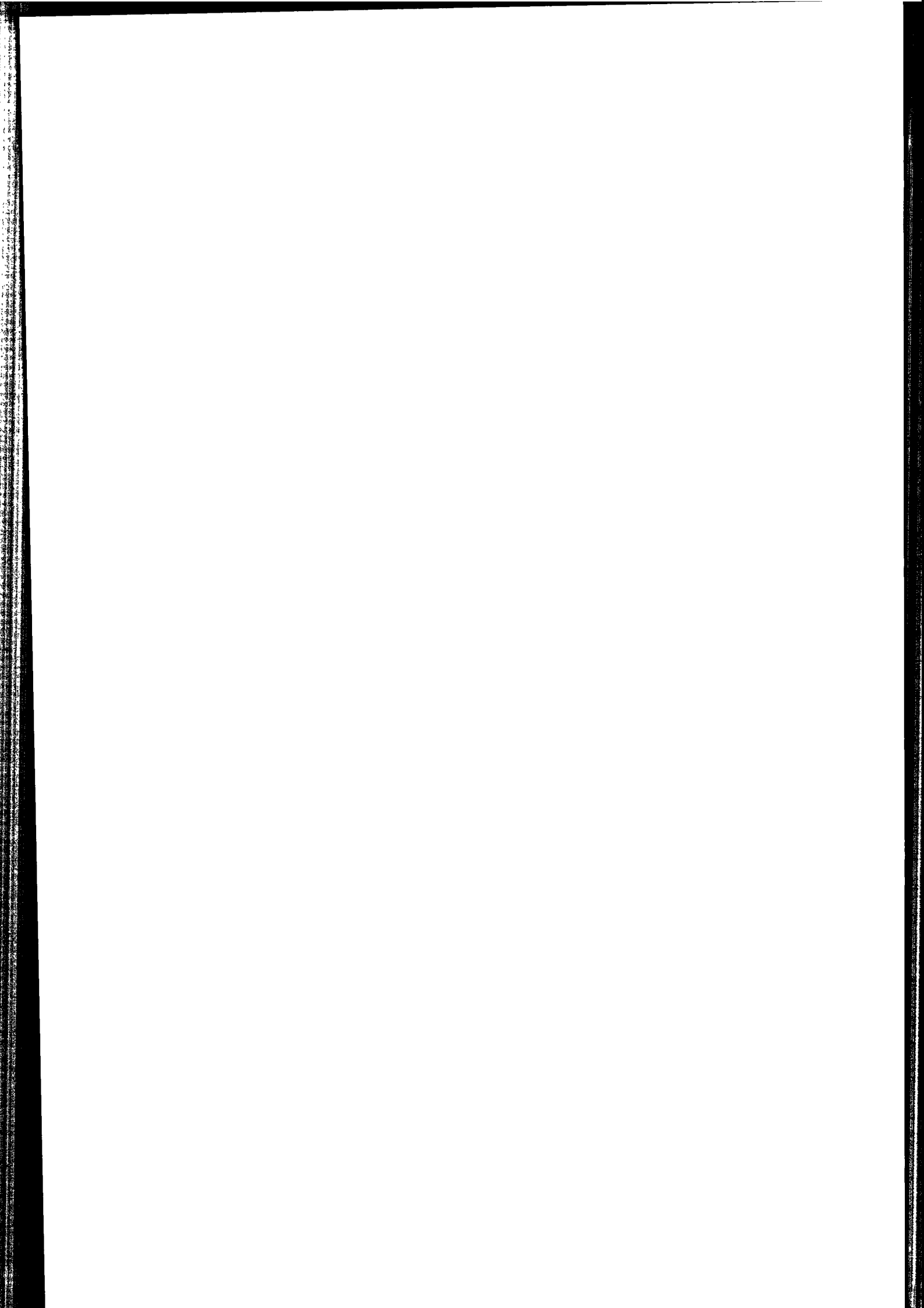


**SOCIETE CABINET ESCOFFIER**  
**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**Exercice clos le 31 août 2018**

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



**SOCIETE CABINET ESCOFFIER**  
**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**Exercice clos le 31 août 2018**

---

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villeurbanne,  
le 18 février 2019

**Joël MANCUSO**  
Commissaire aux Comptes



11-11-11